

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2019 – approbation de la décision modificative n°2**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

	BP 2019	DM 1	DM 2	Total budget 2019
Recettes de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	44 234 100 €
Dépenses de fonctionnement	44 215 000 €	19 100 €	- €	44 234 100 €
Recettes d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	42 074 000 €
Dépenses d'investissement	42 385 000 €	- 311 000 €	- €	42 074 000 €

Cette décision modificative prévoit uniquement un virement de crédits de 5 600 000 € entre chapitres, en section d'investissement. En raison du recours intenté contre le permis de construire du 5 rue du Maréchal Joffre qui amène à prolonger la promesse de vente, il est proposé de remplacer le produit de cession par un prêt relais. Ce prêt a vocation à être remboursé d'ici 3 ans maximum, le temps que la vente se réalise effectivement.

Cette décision modificative ne modifie pas le montant de l'autofinancement, qui reste à 4 810 000 €.

La prévision d'emprunt est modifiée. Le montant maximum du recours à l'emprunt au titre des investissements reste au montant prévu au budget (soit 7 545 k€) ; il est complété d'une prévision budgétaire de 5 600k€ au titre d'un prêt relais.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°2 au budget de la Ville, exercice 2019, mentionnée dans le tableau annexé.